



ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE ET DE DANSE
ANNÉE 2023-2024 - **Inscription Musique**
EVEIL MUSICAL (enfant scolarisé en CP)
Inscriptions : du 5 au 30 juin

Réservé à l'administration

Reçu le : _____

Créneau : _____

Pour transmettre votre dossier au secrétariat : vous avez la possibilité de le compléter en ligne, puis de le transmettre par mail ou de le déposer au secrétariat aux horaires d'ouverture (*du lundi au vendredi de 14h à 18h*) ou directement dans la boîte aux lettres.

A réception de votre dossier, un accusé de réception vous sera envoyé par mail.

Les confirmations d'inscription seront envoyées la 1ère semaine de septembre. Merci de vérifier vos mails et spams.

INFORMATIONS IMPORTANTES :

PARTICIPATION AU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT ANNÉE 2023-2024 :

Le conseil d'établissement de l'École Municipale de Musique et de Danse verra le jour à la rentrée 2023 (pour plus d'informations, vous pouvez télécharger la charte sur le site de La Batterie)

En tant que parent d'élève, je souhaite participer au conseil d'établissement de l'EMMD : OUI NON

LES JOURNÉES PORTES OUVERTES SONT PREVUES DU 5 AU 10 JUIN

Dates de rentrée :

- **Lundi 18 septembre** : début des cours d'éveil musical
- **Lundi 25 septembre** : début des cours d'initiation instrumentale

RENSEIGNEMENTS ÉLÈVE

NOM : Prénom :

Sexe : Féminin Masculin Date de naissance : / /

Adresse :

..... Ville : Code postal :

Dans le cadre de notre politique d'ouverture des publics en situation de handicap, nous vous encourageons à vous rapprocher de la direction afin d'adapter au mieux les conditions d'accueil pour chacun.

RENSEIGNEMENTS REPRESENTANTS LEGAUX

En cas d'absence d'un élève non justifiée par le représentant légal, un message sera adressé à la famille

REPRESENTANT LEGAL 1

NOM : Prénom :

Mère Père Autres (précisez) : Profession :

Adresse complète (*si différente de celle de l'élève*):

Téléphone : Courriel :@.....

Indispensable pour toutes vos correspondances avec l'École Municipale de Musique et de Danse

REPRESENTANT LEGAL 2

NOM : Prénom :

Mère Père Autres (précisez) : Profession :

Adresse complète (*si différente de celle de l'élève*):

Téléphone : Courriel :@.....

Nom et Prénom de l'élève :

PERSONNES A CONTACTER EN CAS D'URGENCE (autres que les responsables légaux)

CONTACT 1 : NOM : Prénom :

Lien de parenté :

Téléphone : Courriel :@.....

CONTACT 2 : NOM : Prénom :

Lien de parenté :

Téléphone : Courriel :@.....

FACTURATION

L'année commencée est due en totalité. Toute cessation de l'activité à l'initiative de l'élève ou de sa famille ne donne droit à aucun remboursement même partiel. Les documents relatifs au calcul du quotient familial doivent être retournés au service de Régie des Recettes.

Choix du mode de paiement : Trimestriel Annuel

ASSURANCE, RESPONSABILITE CIVILE

(A compléter obligatoirement)

Déclaration sur l'honneur :

Je soussigné(e) :

Certifie être titulaire d'une assurance garantissant ma responsabilité civile et la responsabilité civile de mon enfant si celle-ci venait à être mise en cause dans l'enceinte et dans le cadre des activités de l'École Municipale de Musique et de Danse de Guyancourt, *in situ* et en dehors de l'établissement. Cette assurance couvre les dommages causés à autrui. Pour les dommages subis par l'enfant, les parents doivent souscrire une assurance complémentaire.

• **Compagnie ou agent** :

• **Numéro de contrat** :

Les élèves sont sous la responsabilité de l'École Municipale de Musique et de Danse qu'à partir du moment où ils sont confiés à leur professeur dans sa classe et uniquement pendant la durée du cours. Cette responsabilité ne s'exerce pas pour les attentes avant ou après les cours, les élèves mineurs sont alors sous la responsabilité de leurs parents. Seule une autorisation signée des parents permet à un élève mineur de quitter les locaux pendant les heures de cours si nécessaire.

AUTORISATION DES DROITS

J'atteste avoir pris connaissance du projet d'établissement de l'École Municipale de Musique et de Danse disponible sur place et téléchargeable sur www.labatteriedeguyancourt.fr

Pour des raisons pratiques, j'autorise l'École Municipale de Musique et de Danse à communiquer avec moi par mail.

Concernant les **droits à l'image** (Voir chapitre IV-9 du règlement des études) J'autorise Je n'autorise pas

Concernant une **intervention** en cas de problème médical (Voir chapitre IV-7 du règlement des études) J'autorise Je n'autorise pas

J'autorise La Batterie – Pôle Musiques à m'envoyer sa **newsletter** mensuelle J'autorise Je n'autorise pas

Les informations recueillies sur ce formulaire sont conservées sur support papier/informatique par la commune de Guyancourt afin d'inscrire les élèves, de facturer et de gérer l'organisation des cours y compris à distance et la location d'un instrument. Elles sont collectées par l'École Municipale de Musique et de Danse et lui sont destinées ainsi qu'au service Régie des recettes et aux enseignants. Elles sont conservées 10 ans pour les inscriptions, 1 an pour les pré-inscriptions sans suite. La base juridique du contrat est le traitement. Conformément à la réglementation en matière de protection des données à caractère personnel, vous pouvez exercer vos droits d'effacement au terme des délais de conservation, d'accès aux données, de rectification ou de limitation en contactant le Délégué à la Protection des Données personnelles de la collectivité en envoyant un courriel à dpd@cigversailles.fr. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Date et signature (du représentant légal) :

Nom et Prénom de l'élève :

Le parcours d'**éveil musical** s'adresse aux plus jeunes élèves dès 6 ans (année de CP). Il se compose d'un **COURS D'EVEIL** au monde musical de 45 minutes (10 élèves par cours maximum) et de **COURS D'INITIATION INSTRUMENTALE** de 30 minutes, toutes les semaines.

1-COURS D'EVEIL MUSICAL

Choix de l'horaire (numérotez ci-dessous votre choix par ordre de préférence : 1 étant le premier choix)

Mardi 17h15-18h Mercredi 10h-10h45 Mercredi 14h45-15h30

2-COURS D'INITIATION INSTRUMENTALE

Les cours d'initiation instrumentale permettent aux élèves de découvrir un nouvel instrument toutes les 3 semaines, à raison de 30 minutes de cours hebdomadaire. Ainsi, chaque élève pourra découvrir 10 instruments tout le long de l'année.

Horaires des cours d'initiation instrumentale
(Susceptibles de modification à la rentrée)

INSTRUMENT	CRENEAU
Alto	samedi 11h-11h30
Basson	lundi 17h30-18h
Clarinette	vendredi 18h30-19h
Clavecin	samedi 11h30-12h
Contrebasse	mercredi 14h-14h30
Cor	jeudi 17h-17h30
Flûte à bec	mercredi 14h-14h30
Flûte traversière	samedi 11h-11h30
Hautbois	lundi 18h30-19h
Percussions	mercredi 14h-14h30
Saxophone	lundi 17h-17h30
Trombone-tuba	mercredi 15h30-16h
Trompette	mercredi 18h30-19h
Viole de gambe	samedi 10h-10h30
Violon	mardi 17h-17h30
	mercredi 17h-17h30
Violoncelle	mercredi 15h-15h30

Le planning des cours d'initiation instrumentale de chaque élève sera communiqué à la rentrée.